ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

ANPE

Question écrite n° 46039

Texte de la question

M. Philippe Legras appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la necessaire extension des services qui pourraient etre offerts par les ANPE. Aujourd'hui, en effet, les seuls services mis a disposition des demandeurs d'emploi sont les offres d'embauche proposees par les agences et les demandes d'emploi des chomeurs. Or, certaines personnes non inscrites a l'ANPE, en contrat a duree determinee au terme connu, ou des salaries embauches a temps partiel a la recherche d'un complement ou d'un temps plein, devraient pouvoir offrir leurs services sur un affichage specifique qui pourrait trouver sa place dans le cadre des ANPE. Aussi, il lui demande quelle est la position du Gouvernement sur la suggestion qu'il vient de lui faire.

Données clés

Auteur : M. Legras Philippe
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 46039
Rubrique : Emploi
Ministère interrogé : travail et affaires sociales
Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 décembre 1996, page 6430